



**Tu es agent dans une communes
de moins de 2000 habitants.**

**Tu exerces des fonctions polyvalentes liées à
l'entretien, à la salubrité, à la conduite de véhicules
et à des tâches techniques ou à des tâches
techniques au sein d'un monument historique.**

**Bonnes nouvelles
tu peux bénéficier de 10 points de NBI
soit 49,22 euros brut par mois**

*Sur quelle base législative : le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de
la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique
territoriales.*

**Et si c'est ton cas depuis plus de 4 ans, tu as le droit
au versement rétroactif**

Soit 2362,56 €

**Contactes -nous , on peut t'aider
soit par mail cgtcsd54@gmail.com
soit par tél 06.02.09.24.41**

**C S D
G 54
T**

Coordination Syndicale Départementale CGT
de Meurthe et Moselle
2 rue Drouin 54000 NANCY